



PUBLIC

Éleveurs de volailles élevées en plein air (poules pondeuses et volailles de chair)

Pré requis : cette formation est obligatoire



DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Lundi 5 juin 2023	9h00 17h30	Chambre agriculture 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE SUR SEINE



FRAIS

Tarif applicable aux ayant-droits VIVEA : 0 €

Pensez à valider votre consentement reçu par mail de vivéa (pensez à vérifier vos spams).

Tarif autres publics : 189 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPETENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : OCAPIAT, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC (10,48€) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise (par exemple, 7 heures x 10,48 = 73,36 euros).

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants. Il n'y aura pas de réservation de restaurant d'organisée mais vous aurez la possibilité de manger sur place.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France.

Renseignements et inscriptions :

Léonore MONTAIGNE

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

2 avenue Jeanne d'Arc

78150 LE CHESNAY

tél. : 01 39 23 42 38

e-mail : formation@idf.chambagri.fr



FORMATION

Le 5 juin 2023

LE MEE SUR SEINE (77)

BIOSECURITE EN ELEVAGE DE VOLAILLES



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Formation réglementée: Article 4 arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains



Intervenant(s) : Dr Ahcène BOUKAIBA Vétérinaire et conseiller monogastrique (volailles porcs) de la CARIDF



PROGRAMME :

Matin :

- Mettre en exécution le plan de Biosécurité de protection contre IAHP (Influenza Aviaire virus Hautement Pathogène)
- Maîtriser les techniques de protection sanitaire
- Réagir en cas de problèmes pathologiques surtout l'IAHP et apporter les mesures correctives
- Connaître l'IAHP
- Connaître la réglementation qui définit le plan d'éradication de l'IAHP

Après-midi :

Constitution de 3 groupes par type de production (1 pour les plus de 250 PP, 1 pour les moins de 250 PP et 1 pour les volailles de chair).

- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène
- Rédiger un protocole de nettoyage et de désinfection adapté à chaque élevage
- Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- Rédiger un plan de circulation pour chaque élevage

Moyens pédagogiques:

- Quizz papier
- Tour de table
- Exposé oral et vidéoprojecteur
- Document résumant l'exposé et permettant la prise de note
- Support de documents (tableau de nettoyage et de désinfection + un tableau vierge, stylo, feutres...)



*Pour tout renseignement supplémentaire,
Ahcène BOUKAIBA : 06 86 49 96 20*